

Déclaration sur les politiques de diligence raisonnables et relatives aux principaux impacts négatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité

L'article 4 du règlement SFDR (UE) 2019/2088 relatif à la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers prévoit qu'une transparence soit opérée sur les impacts négatifs en termes de durabilité sur les objectifs d'investissement durable ou sur la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales dans la prise de décision d'investissement pour l'ensemble de nos produits.

À cette fin, nous publions la présente déclaration de **Thematics AM** qui décrit les politiques de diligence raisonnables concernant ces impacts.

1. Identification et hiérarchisation des principaux impacts négatifs en termes de durabilité

Thematics AM a identifié et hiérarchisé les indicateurs ayant un impact négatif en matière de durabilité pour produire la liste d'indicateurs ci-après. Ces indicateurs sont les plus pertinents compte tenu de l'activité de **Thematics AM**. Des processus seront mis en œuvre pour un suivi régulier et des rapports sur ces indicateurs.

Les principaux effets néfastes énumérés ci-dessous sont classés par ordre de priorité par ordre de considération, compte tenu des caractéristiques et des ambitions des produits proposés :

Indicateurs environnementaux	Indicateurs sociaux, relatifs aux employés, au respect des droits humains, à la lutte contre la corruption
<ol style="list-style-type: none"> 1. Rejets de polluants dans l'eau 2. Déchets dangereux 3. Part des investissements dans des activités impactant négativement la biodiversité 4. Emissions de gaz à effet de serre (périmètres 1, 2, 3) 5. Empreinte carbone 6. Intensité carbone des émetteurs en portefeuille 7. Exposition au secteur des énergies fossiles 8. Part de la consommation et de production d'énergie non renouvelable 9. Intensité de la consommation énergétique par secteurs très émissifs 	<ol style="list-style-type: none"> 10. Part des émetteurs concernés par une violation des principes du Pacte Mondial de l'ONU et des principes directeurs de l'OCDE 11. Part des émetteurs concernés par une insuffisance des processus et des mécanismes de contrôle du respect des principes du Pacte Mondial et des principes directeurs de l'OCDE 12. Part des investissements liés au secteur des armements controversés (mines antipersonnel, armes à sous-munition, armes chimiques et biologiques) 13. Ecart de rémunération non-ajustés entre hommes et femmes 14. Diversité des conseils d'administration (ratio hommes/femmes)

2. Principales incidences négatives en matière la durabilité et mesures prévues

Thematics AM considère déjà l'impact négatif sur la durabilité.

Thematics AM a publié sa Politique d'Investissement Responsable qui présente les politiques et pratiques en matière de durabilité. Elle illustre les engagements en faveur de l'investissement responsable dans toutes ses activités, dans le respect des réglementations françaises et internationales et de leurs évolutions. La politique est disponible sur notre [site Internet](#).

Dans cette politique d'Investissement Responsable, **Thematics AM** a notamment défini des exclusions, basées sur des critères ESG, tels que l'exposition à certains produits, ou le comportement des entreprises.

Thematics AM renforce la prise en compte des incidences négatives en termes de durabilité dans ses décisions et son organisation. La gouvernance de ces sujets sera définie **dans des procédures permettant de clarifier les rôles et responsabilités des différentes équipes**. Pour calculer les indicateurs quantitatifs, la société de gestion utilisera des modèles internes, analysera des données publiques qu'elle complétera par des données extra-financières issues de fournisseurs externes spécialisés.

3. Politique de vote

Thematics AM a développé « une politique de vote » qui définit les principes auxquels elle entend se référer pour l'exercice des droits de vote en assemblée générale. Ces principes reflètent les meilleures pratiques de gouvernance d'entreprise et forment la base de notre philosophie et de notre vision d'un système de gouvernance d'entreprise de qualité.

Cette politique de vote comprend un volet « Critères Environnementaux, Sociaux et Gouvernance » qui illustre la conviction de **Thematics AM** sur le bien-fondé de l'intégration d'éléments extra-financiers dans la gestion de l'entreprise en vue d'améliorer le rapport risque / rendement dans le temps.

Même si **Thematics AM** vote au cas par cas sur des propositions d'actionnaires à caractère social, politique ou environnemental, nous soutenons systématiquement toute résolution dont nous considérons l'objet - après analyse - comme favorable à des pratiques plus responsables de la part de l'entreprise.

Par ailleurs, **Thematics AM** vote en faveur des résolutions d'actionnaires demandant la prise en compte de critères extra-financiers dans les politiques de rémunération des dirigeants, à moins que ces demandes ne représentent des contraintes qui ne sont pas dans l'intérêt de la société et de ses actionnaires.

4. Politique d'engagement sur le changement climatique

Thematics AM s'engage également à lutter contre le changement climatique. Nous sommes signataires des UN PRI, qui ont récemment intégré les recommandations du TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosures) à des fins de rapports, et constituent un enjeu clé pour nous en 2021, avec notamment, en mars, la signature d'un contrat avec une société leader dans la fourniture de données Climat, pour nous aider à gérer les risques climatiques tels que le risque de transition et le risque physique dans la gestion de nos investissements. A noter toutefois qu'en tant que société de gestion responsable focalisée sur des approches thématiques, les produits gérés à ce jour par **Thematics AM** ont une très faible exposition aux industries à forte intensité Carbone.